



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État inquiétant du réseau routier français

Question écrite n° 24482

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur l'état inquiétant du réseau routier français. Classée première en 2012, la France se retrouve aujourd'hui seulement à la 18ème place du classement mondial sur l'état des routes établi par le Forum économique international. Elle perd ainsi onze places par rapport à l'année 2018. Si ce classement résulte d'une méthodologie basée sur la perception de l'état du réseau routier par un panel représentatif (celle-ci passant de 6,6 sur 7 en 2012 à 5,4 en 2019), la chute de rang dans ce classement ne fait que confirmer les conclusions de l'audit commandé en 2018 par la direction des infrastructures. En effet, cet audit tirait la sonnette d'alarme sur plusieurs points inquiétants, dont notamment la vétusté des routes avec une moyenne de 13,3 ans sur le réseau départemental mais également l'état critique de 17 % des routes et 7 % des ponts qui nécessitent des réparations structurelles. Cette situation résulte du sous-investissement chronique de l'État dans ces différentes infrastructures. A titre d'illustration, l'association « Routes de France » expliquait que si 15 milliards d'euros étaient investis chaque année pour l'entretien du réseau routier, cette somme ne représentait seulement que 0,6 % de la valeur totale du réseau. L'état actuel des routes est également dû en partie à l'augmentation croissante du nombre de véhicules circulant dessus, celui-ci augmentant de 5 % entre 2002 et 2017. Si Mme la ministre de la transition écologique et solidaire a dernièrement annoncé un grand plan de sauvegarde des routes nationales visant à débloquer 1 milliard d'euros pour les routes, cette somme ne semble pas suffisante pour enrayer la dangereuse dégradation du réseau routier. Elle lui demande donc quelles mesures supplémentaires il compte mettre en œuvre pour répondre à cette problématique majeure qui touche à la sécurité même de tous les Français au quotidien.

Texte de la réponse

L'audit du réseau routier national commandé par le Gouvernement a montré que le sous-investissement cumulé depuis plusieurs années est manifeste. La loi d'orientation des mobilités (LOM) votée par le Parlement traduit, en termes de programmation des infrastructures, la priorité donnée par le Gouvernement à l'entretien et à la modernisation des réseaux existants, notamment le réseau routier national non concédé, afin de répondre au plus près aux attentes des territoires et des usagers. C'est pourquoi, une trajectoire financière pour l'entretien et la régénération du réseau routier national a été fixée en progression à 850 M€ jusqu'en 2022 puis à près d'un milliard d'euros par an à partir de 2023. La trajectoire financière associée au projet de loi d'orientation des mobilités prévoit également un effort particulier pour la régénération des axes de désenclavement des territoires doté de 1 milliard d'euros sur 10 ans. Ces crédits visent à améliorer la qualité de la desserte, par les routes, des villes moyennes et des territoires ruraux. Sur le volet des investissements, le plan de relance donne encore plus de capacité à agir avec les collectivités. Il augmente les montants conséquents qu'avait déjà prévus la LOM. En particulier, une enveloppe de 350 M€ a été fléchée pour la modernisation des infrastructures routières et des ponts dont une aide de 40 M€ destinée aux collectivités pour le recensement et l'évaluation des ouvrages. Cet engagement financier conséquent s'accompagne d'une véritable politique d'anticipation portée par le ministère des transports pour faire face à la dégradation du réseau routier. Les gestionnaires sont pleinement mobilisés et

établissent des programmes d'améliorations d'itinéraires sur trois à cinq ans présentant les interventions d'entretien prioritaires à réaliser en application de la politique d'entretien nationale. Ces programmes sont réactualisés au fur et à mesure de l'évolution du patrimoine. Par ailleurs, porté par l'innovation, le secteur des infrastructures et des travaux publics est en pleine mutation et ne cesse d'innover pour une meilleure durabilité de nos routes : nouveaux matériaux et enrobés, maintenance prédictive, recyclage des chaussées, bétons verts, solutions de captation d'énergie par la route. Ces innovations routières contribueront à dessiner l'avenir de ce secteur essentiel pour notre vie quotidienne.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24482

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9914

Réponse publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8885